

# ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2023

**MARDI  
10 OCTOBRE 2023  
20H00 -22H00**

**SALLE MICHELET**  
Rue Gambetta  
78800 Houilles

## POUVOIR

Extrait des statuts

**Article 7 – Assemblée générale** Chaque personne physique ou morale, membre à la date de la convocation et à jour de sa cotisation à la date de l'Assemblée Générale dispose d'une voix.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer dès lors que le tiers des membres de l'association est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée après 15 jours d'intervalle au moins et pourra valablement délibérer à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Tout membre disposant d'un droit de vote peut se faire représenter par un autre membre. Chaque membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Je soussigné.e (nom, prénom) .....

demeurant à .....

donne pouvoir à (nom, prénom) .....

*(laisser libre si vous souhaitez que votre pouvoir soit confié à un autre adhérent par nos soins)*

pour me représenter et prendre part à tout vote, en mon nom, lors de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association Green'Houilles, réunie le 10 octobre 2023 à 20h à la Salle MICHELET – rue Gambetta, 78800 Houilles.

Fait le ..... A .....

Signature

GRENHOUILLES est une association à but non lucratif régie par la loi 1901  
Dont le siège social est sis 40 rue de Verdun – 78800 Houilles - greenhouilles78@gmail.com



CONSOMMATION RESPONSABLE, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SOLIDAIRE

[www.greenhouilles.org](http://www.greenhouilles.org)

